

Charte « NOUVELLE AQUITAINE – PME sans contrefaçons »

Créée à l'initiative du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF), en collaboration avec* :

- le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
- les Chambres régionales de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes
- la Direction Interrégionale Sud-Ouest de Business France
- la Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects de Bordeaux
- la Délégation Régionale de l'Institut National de la Propriété Industrielle
- le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine

La Commission technique « NOUVELLE AQUITAINE PME sans contrefaçons » a pour vocation de soutenir les PME d'Aquitaine dans leur stratégie anti-contrefaçon. Elle est la déclinaison en région de l'opération « FRANCE PME sans contrefaçons ».

La contrefaçon concerne tous les secteurs d'activité, y compris les services, et peut prendre des formes très insidieuses contre lesquelles il est parfois difficile de lutter efficacement. Les PME ne savent pas toujours quelles actions engager lorsque leurs droits sont mis en cause. Elles y renoncent même parfois devant les délais et les coûts que représentent des actions en contrefaçon.

« NOUVELLE AQUITAINE PME sans contrefaçons » constitue une plate-forme anti-contrefaçon à l'international rassemblant des acteurs publics, qui fonctionnent en lien avec des organismes professionnels ou privés compétents en matière de propriété industrielle.

Sa mission est d'orienter gratuitement dans leurs démarches les entreprises faisant face à des actes de contrefaçon, et de les accompagner vers les services adaptés. La commission a également un rôle d'information, de sensibilisation, de prévention et d'éclairage des entreprises afin de favoriser leur compétitivité et leur parcours à l'international.

Cette commission s'intègre dans le cadre des travaux du Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises**, et du Comité Régional à l'Intelligence Economique Territoriale.

La commission technique régionale « NOUVELLE AQUITAINE PME sans contrefaçons » peut être saisie par toute entreprise d'Aquitaine au moyen d'un formulaire de qualification de la contrefaçon disponible sur le site internet <http://www.cnccef.org/1295-france-pme-sans-contrefacons.htm>

* La région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a changé de nom au profit de la Nouvelle Aquitaine après validation par le Conseil d'Etat le 29/09/2016. Toutefois, certains signataires de la présente Charte l'ont signée avant cette date, ce qui implique que certains noms de fonctions et logos portent encore le nom de ou des anciennes régions.

** Le PRIE est remplacé par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Elle examine dans des conditions strictes de confidentialité les demandes des entreprises, et rencontre les demandeurs. Elle s'engage à étudier les moyens de recours adaptés à la situation des entreprises.

La commission technique régionale transmet des recommandations, suggérant les actions à mettre en œuvre.

Hélène GROS

Déléguée régionale INPI Aquitaine L'PCH.




Hélène GROS
Déléguée Régionale INPI

Laurent COURBU

Président de la CCI Aquitaine



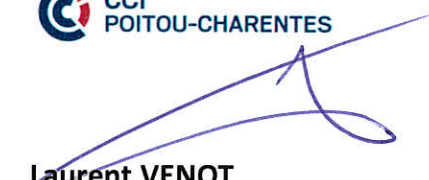
CCI AQUITAINE



Daniel BRAUD

Président de la CCI Poitou-Charentes

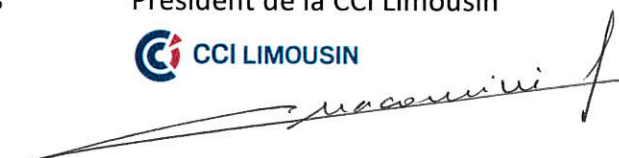




Marc GIACOMINI

Président de la CCI Limousin





Laurent VENOT

Directeur des Douanes de Bordeaux

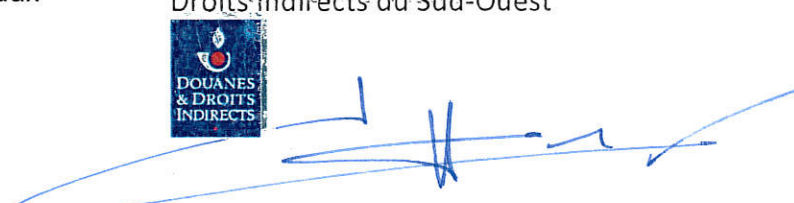




Jean-Roald L'HERMITTE

Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects du Sud-Ouest





Jean-Claude FAYAT

Président du Comité Aquitaine des CCEF





Corine RIVOLLIER

Directrice Interrégionale Business France Sud-Ouest





Pierre DARTOUT

Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine





Alain ROUSSET

Président du Conseil régional d'Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes

